Nations Unies A/CONF.207/L.3



Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Distr. générale 11 janvier 2005 Français

Original: anglais



Port-Louis (Maurice) 10-14 janvier 2005

Point 10 de l'ordre du jour

Adoption du rapport de la Réunion internationale

Projet de rapport

Rapporteur général : Christopher Fitzherbert **Hackett** (Barbade)

Chapitre _____ Participation et organisation des travaux

A. Date et lieu de la Réunion internationale

1. La Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a eu lieu à Port-Louis (Maurice), du 10 au 14 janvier 2005, conformément aux résolutions 58/213 A et 58/213 B de l'Assemblée générale, en date respectivement des 23 décembre 2003 et 10 juin 2004. Au cours de cette période, la Réunion internationale a tenu ____ séances plénières (1^{re} à __).

B. Participation

2. Les États et l'organisation d'intégration économique régionale ci-après étaient représentés à la Réunion internationale :

Afrique du Sud Belgique
Algérie Belize
Allemagne Brésil

Angola Brunéi Darussalam

Antigua-et-Barbuda Bulgarie Arabie saoudite Burkina Faso Australie Cambodge Autriche Canada Azerbaïdjan Cap-Vert Bahamas Chili Bahreïn Chine Barbade Chypre Bélarus Comores



Communauté européenne Monaco
Croatie Mozambique
Cuba Namibie
Danemark Nauru
Dominique Nigéria
Égypte Nioué
Émirats arabes unis Norvège

Équateur Nouvelle-Zélande

Espagne Pakistan États-Unis d'Amérique Palaos

Fédération de Russie Papouasie-Nouvelle-Guinée

Fidji Pays-Bas
Finlande Pérou
France Philippines
Gabon Portugal
Gambie Qatar

Grèce République de Corée
Grenade République dominicaine
Guatemala République tchèque

Guinée équatoriale République-Unie de Tanzanie Guinée-Bissau Royaume-Uni de Grande-Bretagne

Guyana et d'Irlande du Nord

Haïti Sainte-Lucie Îles Cook Saint-Kitts-et-Nevis

Îles Marshall Saint-Siège

Îles Salomon Saint-Vincent-et-les Grenadines

Inde Samoa

Indonésie Sao Tomé-et-Principe

Irlande Sénégal Islande Seychelles Italie Singapour Jamahiriya arabe libyenne Soudan Jamaïque Sri Lanka Japon Suisse Kenya Suriname Kiribati Swaziland Koweït Thaïlande Liban Timor-Leste Lituanie Tonga

Luxembourg Trinité-et-Tobago

MadagascarTunisieMalaisieTurquieMaldivesTuvaluMalteUkraineMarocVanuatuMauriceYémenMexiqueZimbabwe

Micronésie (États fédérés de)

2 0520411f.doc

3. Les membres associés des commissions régionales ci-après étaient représentés par des observateurs :

Anguilla

Antilles néerlandaises

Aruba

Guam

Îles Vierges américaines

Montserrat

Nouvelle-Calédonie

Polynésie française

Porto Rico

4. Les secrétariats des commissions régionales ci-après étaient représentés :

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Commission économique pour l'Afrique

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. Les organismes et programmes des Nations Unies ci-après étaient représentés :

Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité Bureau du Coordonnateur spécial pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les pays en développement insulaires CNUCED

Conseil international de contrôle des stupéfiants

Fonds des Nations Unies pour la population

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat

Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Secrétariat interinstitutions de la Stratégie internationale de

prévention des catastrophes naturelles

Université des Nations Unies

6. Les secrétariats des conventions ci-après étaient représentés :

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique

Convention sur la diversité biologique

Convention relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage

7. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après ont été représentées :

Banque mondiale

Fonds international de développement agricole

Fonds monétaire international

Organisation de l'aviation civile internationale

0520411f.doc 3

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Organisation internationale du Travail

Organisation météorologique mondiale

Organisation mondiale de la santé

Organisation mondiale du commerce

Organisation mondiale du tourisme

Union internationale des télécommunications

8. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées :

Association des États des Caraïbes

Banque africaine de développement

Banque asiatique de développement

Banque de développement des Caraïbes

Centre régional pour les Caraïbes de la Convention de Bâle

Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées

Communauté de développement de l'Afrique australe

Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique

Communauté des Caraïbes

Fonds commun pour les produits de base

Fonds pour l'environnement mondial

Offices agricoles du CAB international

Organisation des États des Caraïbes orientales

Organisation hydrographique internationale

Organisation internationale de la francophonie

Organisation internationale pour les migrations

Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique

Secrétariat du Commonwealth

Secrétariat du Forum des îles du Pacifique

Union africaine

- 9. Un grand nombre d'organisations non gouvernementales ont participé aux travaux de la Réunion internationale. La Commission du développement durable, constituée en comité préparatoire de la Réunion internationale, et la Réunion internationale ont accrédité des organisations non gouvernementales (voir E/CN.17/2004/9 et A/59/409 et Corr.1).
- 10. Ayant reçu une invitation permanente, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a participé en tant qu'observateur.

C. Ouverture de la Réunion internationale

11. La Réunion internationale d'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement a été ouverte le 10 janvier 2005 par le Secrétaire général de la Réunion. Le Président a fait une déclaration liminaire. Le Secrétaire général de la Réunion a également fait une déclaration.

4 0520411f.doc

D. Élection du Président et des autres membres du Bureau de la Réunion internationale

12. À sa première séance plénière, le 10 janvier 2005, la Réunion internationale a élu le Bureau suivant :

Président

Paul Raymond Bérenger, Premier Ministre de Maurice a été élu Président de la Réunion internationale par acclamation.

Vice-Présidents

États d'Afrique : Cap-Vert, Maroc et Maurice

États d'Europe orientale : Croatie, Lituanie et République tchèque États d'Amérique latine et des Caraïbes : Bahamas, Barbade et Belize

États d'Europe occidentale et autres États : Belgique, Italie et

Nouvelle-Zélande

États d'Asie: Nauru, Timor-Leste et Tuvalu

Vice-Président de droit

Pravin Kumar Jugnauth, Premier Ministre adjoint et Ministre des finances et du développement économique de Maurice, a été élu Vice-Président de droit de la Réunion internationale par acclamation.

Rapporteur général

Christopher Fitzherbert Hackett, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Barbade auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a été élu Rapporteur général de la Réunion internationale par acclamation.

Président de la Grande Commission

Don MacKay, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, a été élu Président de la Grande Commission de la Réunion internationale par acclamation.

E. Adoption du Règlement intérieur

13. À sa 1^{re} séance plénière, le 10 janvier 2005, la Réunion internationale a adopté son Règlement intérieur (voir A/CONF.207/2).

F. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

- 14. À sa 1^e séance plénière, le 10 janvier 2005, la Réunion internationale a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure dans le document A/CONF.207/1. L'ordre du jour se lit comme suit :
 - 1. Ouverture de la Réunion internationale.
 - 2. Élection du Président.

0520411f.doc 5

- 3. Adoption du règlement intérieur.
- 4. Élection des membres du Bureau autres que le Président.
- 5. Adoption de l'ordre du jour : accréditation des organisations intergouvernementales et des grands groupes.
- Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission.
- 7. Pouvoirs des représentants participant à la Réunion internationale :
 - Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
 - b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
- 8. Examen approfondi de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement.
- 9. Adoption des documents finals de la Réunion internationale.
- 10. Adoption du rapport de la Réunion internationale.
- 11. Clôture de la Réunion internationale.

G. Accréditation des organisations intergouvernementales

15. À sa 1^e séance plénière, le 10 janvier 2005, la Réunion internationale, conformément aux dispositions énoncées dans le document A/CONF.207/6 et Add.1, a approuvé l'accréditation de deux organisations intergouvernementales: la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées et les Offices agricoles du CAB International.

H. Organisation des travaux, y compris la création de la Grande Commission

- 16. À sa 1^e séance plénière, le 10 janvier 2005, la Réunion internationale a approuvé l'organisation des travaux telle qu'elle figure dans le document A/CONF.207/4.
- 17. À la même séance, la Réunion internationale a approuvé le projet de calendrier des travaux de la Réunion internationale et de la Grande Commission tel qu'il figure dans l'annexe au document A/CONF.207/4.

I. Pouvoirs des représentants participant à la Réunion internationale

18. À sa 1e séance plénière, le 10 janvier 2005, la Réunion internationale a approuvé la recommandation tendant à suspendre l'article 51.2 du règlement intérieur afin que la Commission de vérification des pouvoirs soit convoquée en présence des membres suivants : Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie et Trinité-et-Tobago.

6 0520411f.doc

J. Documentation

19. La liste des documents présentés à la Réunion internationale est reproduite dans l'annexe ___ du présent rapport.

0520411f.doc 7